

Demande de subvention de la SEM Citadelle

Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n° I I		Bureau	
séance du 22/02/05	favorable	séance du 10/03/05	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 65741.95	Montant prévu au BP : 30 000 € Montant de la subvention : 30 000 €

Afin de définir l'intérêt communautaire dans le cadre de sa compétence tourisme, la CAGB par délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2002, a arrêté des critères.

Les projets doivent ainsi :

- contribuer à la cohérence de l'offre d'agglomération (études, démarche d'agglomération),
- contribuer au rayonnement touristique de l'agglomération vers l'extérieur (équipements, actions structurant l'accueil, l'offre, l'image de l'agglomération vis à vis de l'extérieur),
- avoir un intérêt en terme de valorisation du patrimoine culturel, naturel, historique, de l'identité de l'agglomération,
- s'inscrire dans le cadre des axes d'actions définis par la commission tourisme : conforter les équipements muséographiques, valoriser la vallée du Doubs (à travers le tourisme fluvial, les équipements nautiques, les liaisons douces), valoriser le patrimoine améliorer l'accueil et la promotion, développer l'hébergement.

Au regard de ces critères, la CAGB soutient depuis 2003 la SEM Citadelle :

- subvention de 18 000 € sur la promotion du Zoo en 2002,
- subvention de 30 000 € sur les animations (15 000 €) et la communication (15 000 €) en 2003
- subvention de 30 000 € sur les animations (15 000 €) et la communication (15 000 €) en 2004

En 2005, la SEM Citadelle souhaite reconduire la « Nuit Nomade ». Expérimentée pour la première fois en 2004 en collaboration avec l'Opéra Théâtre, cette manifestation a rencontré un vif succès.

La SEM souhaite aussi étendre ses actions d'animation en direction du grand public et des scolaires sur l'année complète en investissant les intersaisons (printemps et automne 2005).

Ces deux objectifs entraînent une évolution des budgets correspondants. Aussi, la demande de subvention de la SEM Citadelle se monte sur 2005 à 45 000 €, se répartissant entre les actions de communication, (15 000 €) et les actions d'animations (30 000 €).

Néanmoins, au vu du PPIF de la CAGB, il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2005 une subvention d'un montant de 30 000 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **valide l'attribution d'une subvention à la SEM Citadelle d'un montant de 30 000 € au titre d'un soutien aux actions 2005 d'animation et de communication,**
- **autorise M. le président à signer la convention à intervenir entre la C.A.G.B. et la SEM Citadelle, ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.**

Pour extrait conforme,

Le Président